

## PROBLEME DE CIRCULATION : Grand Route à Laneffe

### 1. Problématique :

Une problématique de vitesse (supposée) élevée des véhicules traversant la Grand Route à Laneffe , nous a été rapportée par des riverains.

### 2. Disposition prise :

Afin de déterminer de manière objective l'existence d'excès de vitesse dans la rue incriminée, l'analyseur de vitesse a été installé.

Les mesures ont été prises du 04 mars 2011 au 11 mars 2011 inclus, soit durant 8 jours consécutifs.

### 3. Lieu d'analyse :

L'analyseur de vitesse a été placé sur la Grand Route à Laneffe, à hauteur de l'habitation n° 165. Les mesures ont été prises dans les 2 sens de circulation.

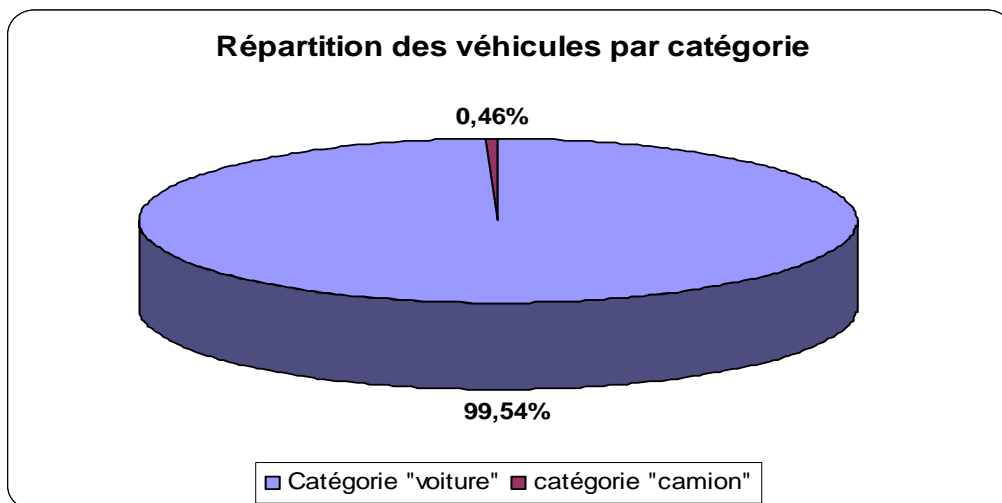
Cette voirie se situe en agglomération et la vitesse y est limitée à 50 Km/h. Dans ce cadre et compte tenu de la marge de tolérance définie par le Parquet, les véhicules circulant à une vitesse (lue)  $\geq 57$  Km/h sont en infraction à la vitesse.

### 4. Analyse des données :

#### 4.1. Répartition du trafic par catégorie de véhicule :

Durant les 8 jours de mesure, l'analyseur a comptabilisé le passage de **9844 véhicules**. Ces derniers se scindent en 2 catégories :

- La catégorie « voiture » : 9799 (99,5% du trafic global) ;
- La catégorie « camion »<sup>1</sup> : 45 (0,46% du trafic global).

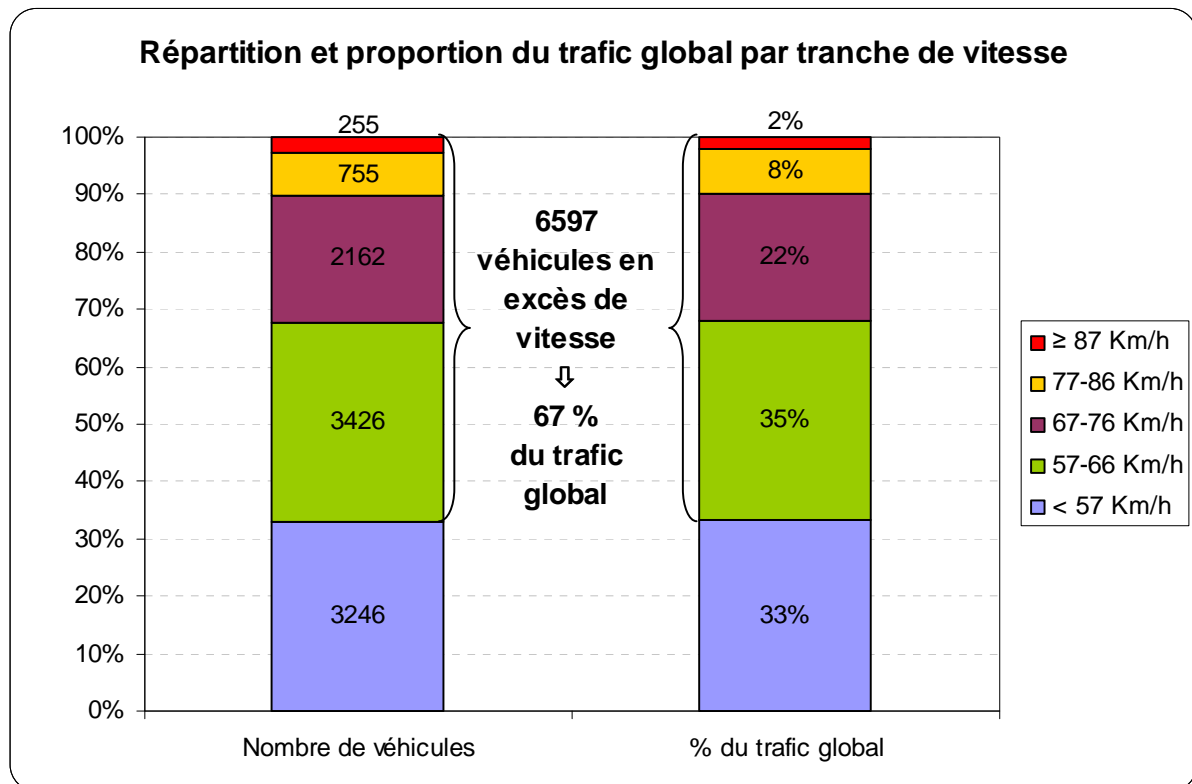


<sup>1</sup> La catégorie « camion » vise les véhicules dont la longueur est supérieure à 10 mètres.

## 4.2. Répartition du trafic par tranche de vitesse

L'instrument de mesure a permis de relever les données « vitesse » des véhicules. Ils se répartissent de la manière suivante :

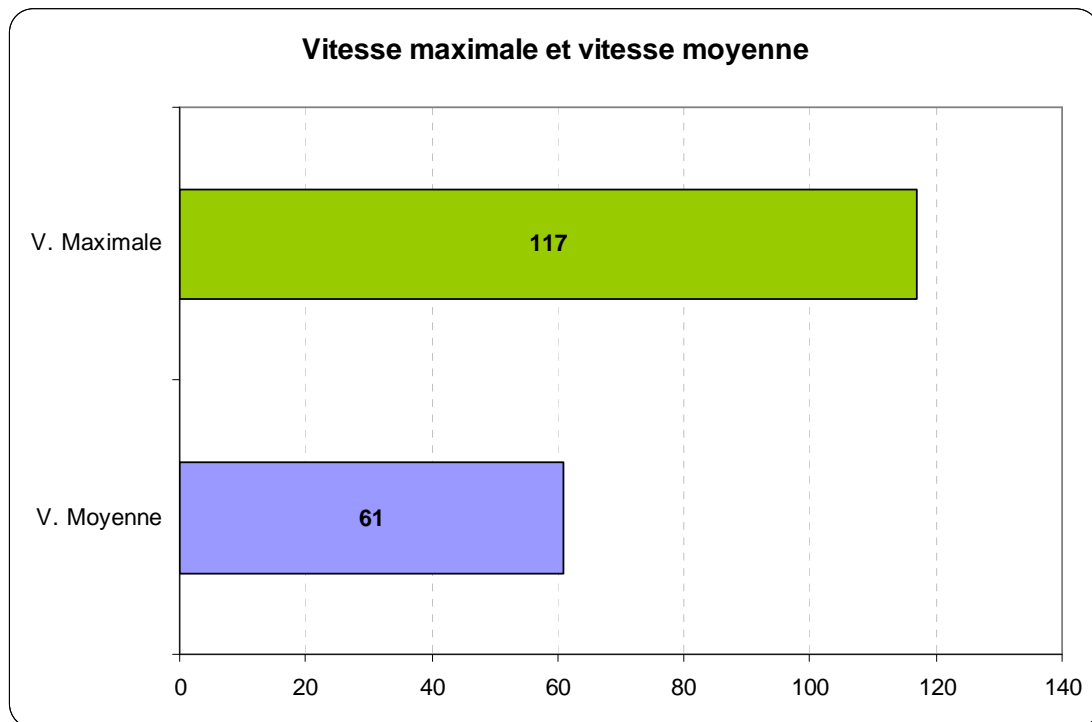
- 3246 véhicules circulaient à une vitesse inférieure à 57 Km/h (33%);
- 3426 véhicules circulaient à une vitesse comprise entre 57 et 66 Km/h (35%);
- 2162 véhicules circulaient à une vitesse comprise entre 67 et 76 Km/h (22%);
- 755 véhicules circulaient à une vitesse comprise entre 77 et 86 Km/h (8%) ;
- 255 véhicules circulaient à une vitesse supérieure à 87 Km/h (2%).



Sur un total 9844 véhicules, 3246 véhicules ont emprunté la Grand Route à Laneffe en respectant la limitation de vitesse.

#### 4.3. Vitesse moyenne et vitesse maximale des véhicules

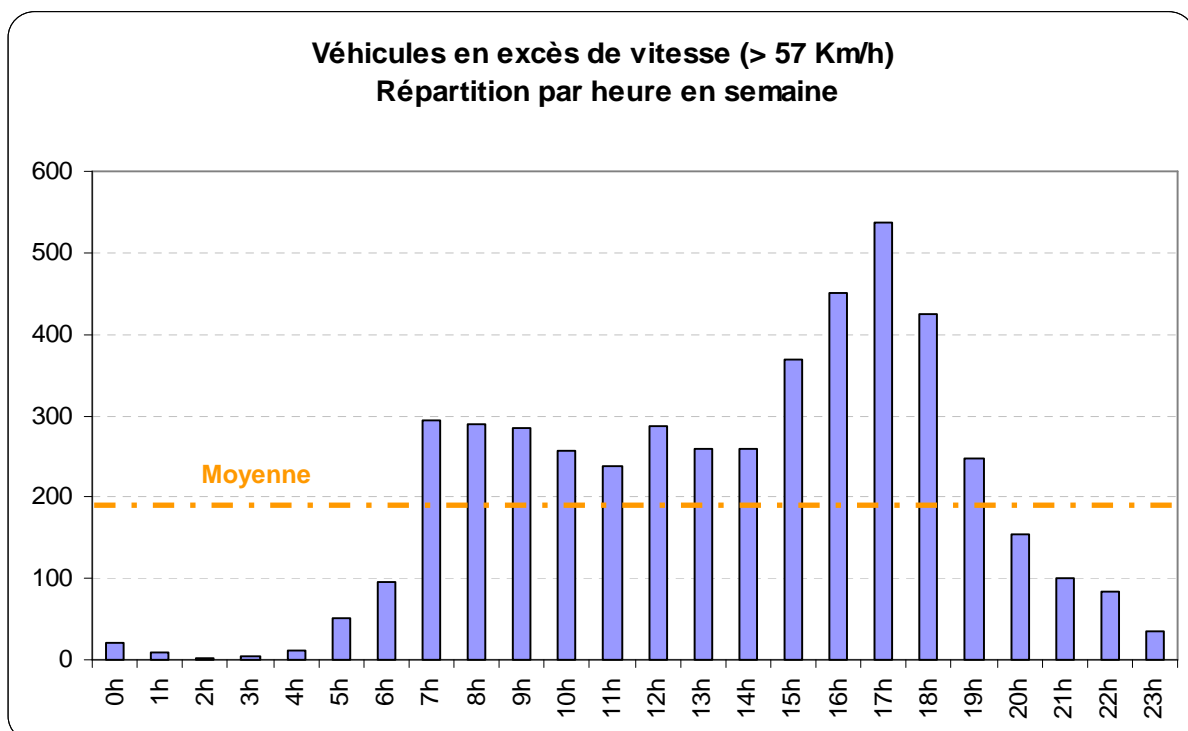
Des données extraites de l'analyseur, il appert que la vitesse moyenne des véhicules est de 61 Km/h. En ce qui concerne la vitesse maximale, elle s'élève à 117 Km/h.



#### 4.4. Répartition horaire des véhicules en excès de vitesse (vitesse [lue] ≥ 57 km/h)

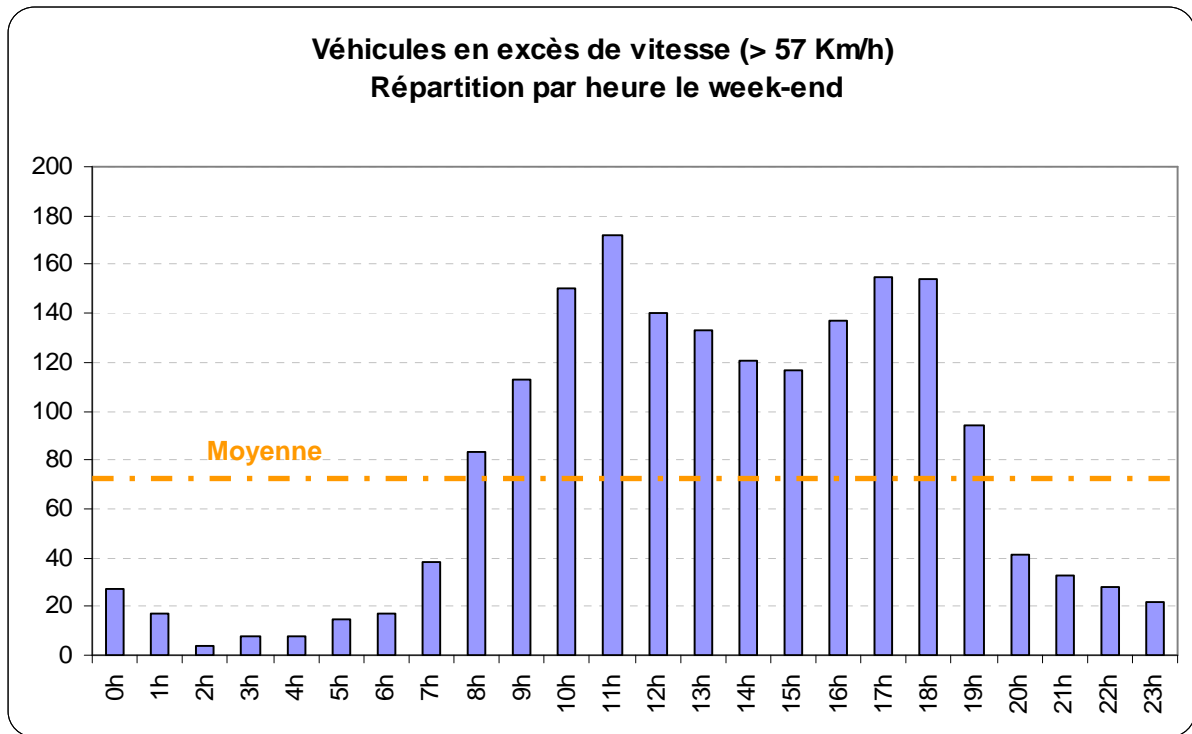
- En semaine :

En semaine, la tranche horaire la plus critique se situe entre 16 hrs et 19 hrs avec un pic à 17 hrs.



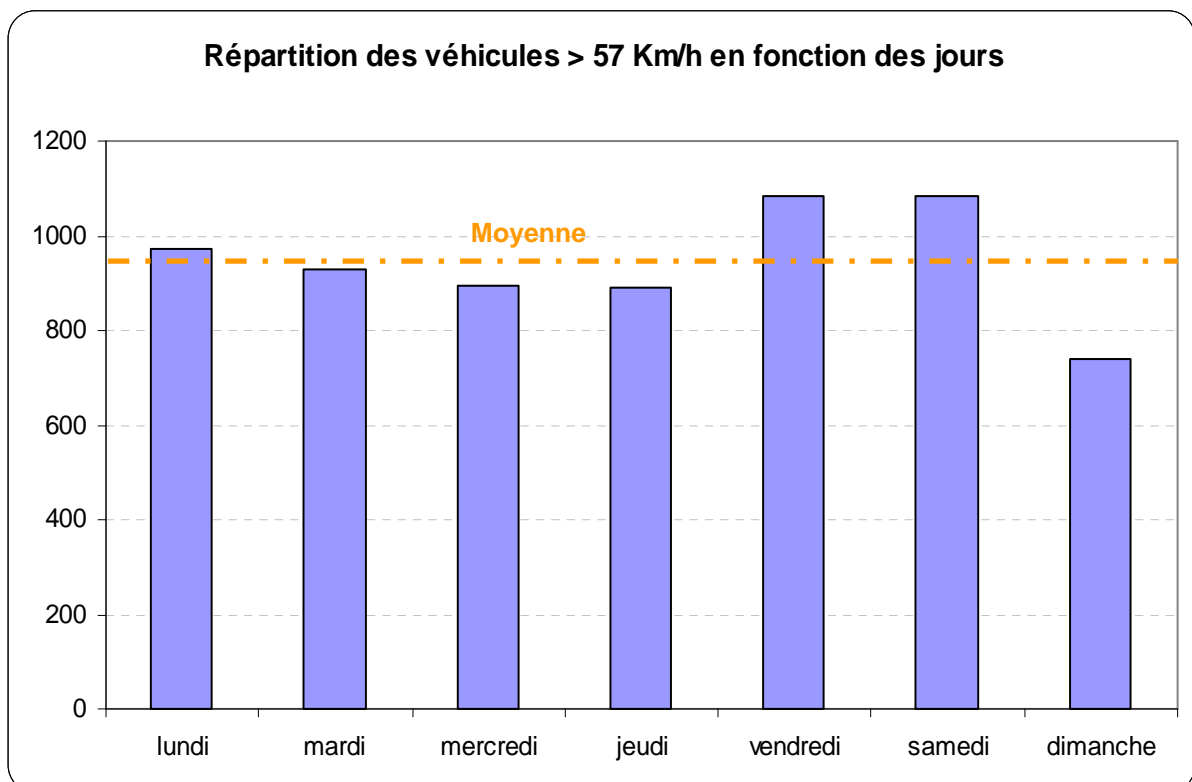
- **Le week-end :**

Les plages horaires les plus exposées aux excès de vitesse sont : entre 11hrs et 12hrs ainsi qu'entre 17hrs et 19hrs.



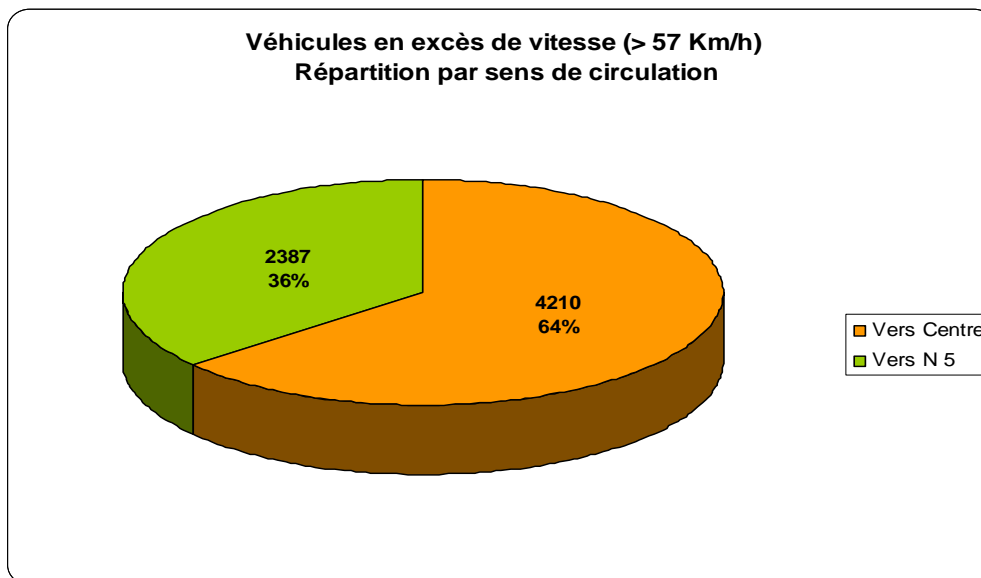
**4.5. Répartition par jour des véhicules en excès de vitesse (vitesse [lue] ≥ 57 km/h)**

En ce qui concerne les jours, il appert que les excès de vitesse sont plus nombreux le vendredi et le samedi.



#### 4.6. Répartition des véhicules en excès de vitesse (vitesse [lue] ≥ 57 km/h) selon le sens de circulation

L'analyseur de vitesse a été installé en mode bidirectionnel. Des données enregistrées, il apparaît que la proportion des véhicules en infraction à la vitesse est plus élevée lorsqu'ils circulent en direction du centre de Laneffe.



### 5. Conclusion

Les résultats de l'analyse confirment l'existence d'une problématique de vitesse sur la Grand Route à Laneffe.

Des données objectives, il ressort que 67 % des véhicules ont emprunté ladite rue à une vitesse supérieure à 50 Km/h (vitesse lue > 57 Km/h).

Si on ne tient pas compte des dépassements de vitesse à caractère faible (vitesse comprise entre 57 et 66 Km/h), 32% des véhicules roulaient à au moins 67 Km/h.

Compte tenu de ces résultats, il serait bénéfique de réaliser des contrôles préventifs et répressifs en tenant compte des enseignements tirés de cette analyse.

----->>><<<-----